





Fédération de recherche nº 3241

L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles

Information financière pour les directeurs de thèse ou d'habilitation à diriger des recherches

Chère Collègue, cher Collègue,

Depuis 2010, l'organisation des soutenances de thèse ou d'habilitation à diriger des recherches est partagée entre vous, l'Ecole doctorale 101 et la Fédération de recherche UDS/CNRS n° 3241 (FR).

C'est à vous que revient la **responsabilité scientifique** de la soutenance (proposition de la composition du jury et des rapporteurs, date de soutenance...).

L'Ecole doctorale a en charge l'accomplissement de la **procédure administrative** conduisant à l'arrêté du président de l'Université de Strasbourg autorisant la soutenance.

La FR a pour mission **l'organisation matérielle de la soutenance**. Cette organisation suppose l'engagement de dépenses assumées par l'unité de recherche à laquelle vous appartenez. Afin que tout se déroule parfaitement, la FR vous invite à suivre la procédure suivante :

- 1) Etablissement d'un budget prévisionnel des dépenses dès que vous autorisez le candidat à soutenir.
 - Il vous revient, <u>avant de contacter pour accord les membres extérieurs du</u> <u>jury</u>, de donner au service administratif de la FR les éléments permettant de calculer un tel budget (déplacements, nuits d'hôtel, repas...).
 - Si ce budget dépasse le montant de 600 € ou de 900 € en cas de cotutelle (plafonds de remboursement de dépenses par la Direction de la Recherche), il vous faut obtenir une autorisation de dépassement de la part du directeur de votre unité de recherche car c'est la seule personne habilitée à engager les crédits de l'unité (visa porté sur le document contenant

le budget prévisionnel). <u>Cette autorisation doit être écrite</u> (lettre ou courriel) <u>et notifiée par le directeur de l'unité de recherche au responsable du service administratif de la FR.</u>

- 2) **Accomplissement de la procédure administrative** en vue de la soutenance auprès de l'Ecole doctorale.
- 3) Engagement par la FR des dépenses liées à la soutenance.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de recevoir, chère Collègue, cher Collègue, l'expression de mes cordiales salutations.

René de Quenaudon, Professeur, Directeur de la Fédération de recherche